



ARRETE DU MAIRE N° AP_2021_015_DP

Avenant à l'arrêté général 2018/239

Règlementant la circulation et le stationnement à Kaysersberg-Vignoble

Le Maire de la Ville de Kaysersberg Vignoble

ARRETE

Article 1 : Page 28 de l'Arrêté 2018/239, concernant le stationnement limité à 30 minutes (disque bleu type européen) tous les jours :

KIENTZHEIM

Rue des Vieux Moulins

- ▶ Le stationnement est limité, **tous les jours, à une durée maximale de 30 min, entre 9 heures et 19 heures,** sur les places de stationnement délimitées par un marquage au sol « zone bleue » et identifiées par des panneaux réglementaires

Rue des Vieux Moulins	3 places
-----------------------	----------

Fait à Kaysersberg Vignoble, le 8 novembre 2021

L'Adjointe en charge du Domaine Public



Marie-Paule BALERNA

Ampliation :

M. le Préfet, Mme le Procureur de la République, M. le Juge d'Instance, M. le Commandant de la communauté de Brigades Kaysersberg Vignoble /Lapoutroie, Brigades Vertes, Centre de secours de Kaysersberg, SDIS 68, Communauté des Communes de Kaysersberg-Vignoble, Police Municipale, Services Techniques, Affichage, Presse, Archives